

ELECTIONS au COMITE NATIONAL de la recherche scientifique

★

Ingénieurs du CNRS ; VOTEZ POUR VOUS, VOTEZ C.G.T.

Courant MAI, le COMITE NATIONAL de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE va être renouvelé.

Ce renouvellement intervient 9 mois après les réformes concernant le CNRS, alors même, qu'à grand renfort de publicité, la campagne du Gouvernement sur la "participation" bat son plein.

Mais où est la "participation" quand ces réformes élaborées dans le secret des cabinets ministériels n'ont fait l'objet d'aucune concertation, ni avec les instances élues de la recherche, ni avec les organisations syndicales représentatives ?

Marqués du sceau de l'autoritarisme, les décrets Gouvernementaux tendent à liquider les acquis démocratiques de 1945 élargis pour les luttes de MAI-JUIN 1968.

Tandis que le Directoire est supprimé, le conseil d'Administration est composé désormais exclusivement de membres nommés (15) où représentants du gouvernement et de la grande industrie sont majoritaires.

Fait plus grave, alors que tout appelle à un développement sans précédent de la démocratie dans les différentes structures d'exercice et de gestion de la recherche, les décrets organisent l'éviction des Techniciens et Administratifs du COMITE NATIONAL.

L'ensemble de ces mesures ayant pour objectif principal de mettre le CNRS aux services de quelques grands groupes industriels. Bref, d'organiser le "pilotage par l'aval" si cher à Mr AIGRAIN.

Pour cela, sur un fond global de recession, Gouvernement et Direction ont besoin d'un comité national "taillé sur mesure", au sein duquel la représentation du SNTRS/CGT soit la plus réduite possible.

Depuis 10 ans, les élus du SNTRS/CGT ont combattu sans relâche la politique gouvernementale en matière de recherche et limité au maximum ses méfaits pour les personnels.

REPRESENTANT LES INTERETS DE TOUS LES ITA de leur discipline, agissant en commun avec les élus du SNCS/FEN du SNESUP/FEN et du SNPCEN/FEN sur la base de la plateforme commune et intercatégorielle sur laquelle ils s'étaient engagés, soutenus par l'ACTION PERMANENTE du SNTRS, nos élus sortants ont acquis une autorité incontestée au sein des sections du COMITE NATIONAL et du Directoire au bénéfice des intérêts de la RECHERCHE et de ses personnels.

C'est tout cela que le Gouvernement, par ces réformes, remet en cause aujourd'hui. C'est le sens profond de l'éviction des techniciens et Administratifs et du refus d'accepter que les ingénieurs IB soient électeurs, cela en contradiction flagrante avec les engagements pris par le Mtre. des Universités en NOVEMBRE 79. C'est aussi le sens du mode de scrutin qui laisse la porte ouverte à toutes les manipulations possibles.

Les résultats obtenus depuis 10 ans et le programme sur lequel s'engagent nos candidats, démocratiquement désignés, sont la garantie de leur efficacité et de leur compétence pour représenter toutes les catégories de personnel dans les sections du COMITE NATIONAL, qu'ils soient Ingénieurs, Techniciens, Ouvriers ou Administratifs.

Plus que jamais, dans un contexte général d'austérité, la politique autoritaire et étroitement utilitaire du Gouvernement en matière de recherche menace directement le potentiel scientifique de notre pays et les conditions de vie et de travail de ceux qui en ont fait leur métier. En témoignent la sortie, sans aucune négociation, du nouveau statut des chercheurs et le refus persistant des pouvoirs publics d'en ouvrir sur le statut des ITA, alors que dans le même temps, MR AIGRAIN, Secrétaire d'Etat à la Recherche, ne cesse de répéter à qui veut l'entendre que "le statut existant est trop rigide" (traduisez qu'il assure une trop grande sécurité d'emploi).

Nous considérons, pour avoir joué avec le SNCS/FEN un rôle important dans le développement de l'action depuis de longues années, que par la lutte des positions peuvent être consolidées et même gagnées, au sein du COMITE NATIONAL comme dans chaque laboratoire ou service.

En ce sens, le SNTRS/CGT continuera de prendre, avec vous, avec ses élus ingénieurs, les initiatives indispensables pour que l'action se développe au CNRS.

C'est aujourd'hui la seule façon de faire entendre efficacement notre voix et faire reconnaître nos métiers, leur pratique, leur rôle dans le développement social économique et culturel de notre pays.

LA PRESENCE DU PLUS GRAND NOMBRE D'ELUS DU S.N.T.R.S. / C.G.T.
EN EST INCONTESTABLEMENT UN DES PLUS SURS MOYENS.

votez pour vous - votez C.G.T

A. MONTINTIN

SECRETARE GENERAL DU SNTRS-CGT

COMITE NATIONAL

PROGRAMME DU SNTRS ~ CGT

NON AU DECLIN DE LA RECHERCHE

Les élections au COMITE NATIONAL du CNRS interviennent en un moment où science et technologie sont devenus des mots clé du vocabulaire politique aux plans national et international.

En FRANCE, de plans en réformes, tout l'appareil scientifique national est soumis à une réorganisation profonde.

Au nom d'un meilleur couplage de la recherche avec le secteur productif le gouvernement n'hésite pas à préconiser le pilotage de la recherche par l'aval, en passant sous silence le désengagement financier des groupes industriels à l'égard des recherches liées en développement qui est la cause principale de nos faiblesses dans le domaine de l'innovation.

C'est pourtant en invoquant les nécessités de l'innovation ou la rentabilité de la recherche, qu'ont été prises toutes les mesures mettant en cause l'unité et la cohérence des grands organismes de recherche publics, dont le CNRS.

Alors même que dans le secteur aval on assiste à la fermeture de centres de recherche industriels (RHONE-POULENC TEXTILE ou encore KODAK).

On voit mal quel avantage la recherche peut tirer d'une politique de destabilisation de l'emploi qui voue à l'insécurité les personnels en place, et n'offre d'autre perspective aux jeunes désirant entrer dans la recherche que le chômage surtout lorsque l'on ne compte que 30 chercheurs pour 10 000 habitants en FRANCE, contre 42 en RFA ou 60 aux USA.

De plus, on assiste à un transfert croissant des responsabilités budgétaires de l'état vers les régions, tandis que les crédits consacrés à la recherche continuent leur régression contrairement aux récents engagements ministériels.

C'est ce qu'attestent les statistiques de l'OCDE relatives à l'effort de recherche développement rapporté au produit intérieur brut (PIB) qui en 1967 était de 2,2 pour la FRANCE et de 1,7 pour la RFA alors qu'en 1977 il tombait à 1,7 pour la FRANCE contre 2,2 pour la RFA.

Cette situation d'asphyxie budgétaire se trouve encore aggravée par la nouvelle procédure budgétaire adoptée par le Gouvernement et qui a provoqué la démission des responsables de la DGRST.

En distinguant désormais entre les crédits de recherche fondamentale, et les crédits correspondant aux programmes de développement technologique le Gouvernement franchit un nouveau pas dans l'assujettissement de la recherche à des objectifs technologiques liés aux besoins d'un marché extrêmement restreint.

C'est cette orientation nouvelle que le Journal "les échos" qualifie de "stratégie des filières". Ce qui signifie que désormais le problème n'est pas de faire réaliser suffisamment de recherche afin d'acquérir un savoir-faire sur un point particulier, mais de permettre aux groupes dominants de choisir une gamme de filières possibles.

LA POLITIQUE POURSUIVIE PAR LE GOUVERNEMENT ET LE PATRONAT RISQUE BIEN DE CONDUIRE NOTRE PAYS DANS UNE SITUATION DE DECLIN SCIENTIFIQUE DONT L'UN DES EFFETS IMMEDIATS SERAIT LA MISE EN CAUSE DE SON INDEPENDANCE A MAITRISER SON PROPRE DEVELOPPEMENT.

C'est cette politique qui met en cause le CNRS et ses personnels, et qu'ensemble nous vous proposons de combattre.

pour une recherche dynamique et socialement utile

Alors que la crise est rendue responsable des restrictions apportées aux moyens de la recherche dans notre pays, on constate que dans les autres pays développés où elle sévit également, la crise ne s'accompagne pas fatalement d'une réduction de l'effort de recherche.

Ainsi, quand l'effort d'investissement dans la recherche industrielle est égal à 100 en FRANCE, il est égal à 218 en RFA, à 635 au Japon et à 660 aux USA.

En fait toutes les données statistiques font apparaître un état de faiblesse croissant des positions de

de la FRANCE dans le domaine de l'effort de recherche qui risque de nous placer à terme dans un état de sous-traitance.

LE SNTRS CGT CONSIDERE QUE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS APPELLE UNE RECHERCHE ACTIVE ET DE HAUT NIVEAU, AUSSI BIEN AU SEIN DE L'APPAREIL PRODUCTIF, QUE DANS LES ORGANISMES PUBLICS.

Le développement de nos moyens de recherche en hommes et en moyens est une des conditions pour sortir le pays de la crise.

Pour cela il faut principalement :

- * Contraindre le secteur privé à assumer un effort de recherche supérieur comme une des conditions propres à définir des relations équilibrées entre la recherche fondamentale et le secteur privé.
- * ouvrir largement les centres de recherches publics et privés aux jeunes diplômés désirant entrer dans la recherche.
- * Offrir des garanties statutaires stables et des rémunérations en accord avec la reconnaissance des qualifications.
- * Créer les conditions d'une participation très largement démocratique de l'ensemble des personnels travaillant dans la recherche
- * Ouvrir la recherche aux sollicitations sociales et pas seulement à celles des groupes industriels.

Nous nous prononçons résolument pour une recherche dynamique et socialement utile contre le "marché concurrentiel de la recherche" préconisé par Lafitte (Responsable au Comité Recherche pour le 8^e Plan).

Dans ce sens, il n'y a pas pour nous, opposition entre recherche fondamentale, recherche appliquée et de développement, mais continuité et complémentarité.

Il n'y a pas opposition entre recherche publique et recherche privée dont l'une serait rigide et bureaucratique par rapport à la seconde.

Il n'y a pas opposition entre "esprit d'initiative", "créativité" et emplois stables.

La vraie question n'est pas de "redéployer" les activités de recherche au gré des fluctuations de l'économie de marché - mais de savoir mobiliser et développer le remarquable potentiel scientifique public et privé du pays sur des objectifs sociaux et culturels démocratiquement définis.

Cela suppose que rapidement des moyens nouveaux soient consacrés à l'effort de recherche au risque de stériliser ses retombées. Telles sont à notre avis les vraies questions qui doivent être posées et défendues au COMITE NATIONAL de la recherche scientifique.

LE CNRS : un outil scientifique de premier ordre.

Le CNRS est un élément capital du dispositif de recherche national, acquis du Front Populaire, confirmé à la Libération dans son rôle d'assurer une recherche fondamentale de haut niveau.

Son importance, en fait la cible principale de la politique de déclin poursuivie par le Gouvernement. Malgré les réformes qui ont mutilé son mode de fonctionnement démocratique, en rétablissant le vieil ordre élitiste cher à la droite, les luttes puissantes et unies des travailleurs scientifiques n'ont pas permis que le pouvoir remette ouvertement en cause la mission du CNRS.

Le SNTRS/CGT et ses élus, combattons chaque tentative de mettre en cause l'un des outils scientifiques le plus envié dans la communauté scientifique internationale.

Il s'agit pour nous de conserver au CNRS son rôle d'animateur des recherches fondamentales pluridisciplinaires pour conserver au pays sa capacité de réponse aux grands défis technologiques et sociaux, ainsi que sa place dans le monde.

C'est tout le sens de notre présence dans cette nouvelle bataille des élections au COMITE NATIONAL car, DANS CE CONTEXTE, IL S'AGIT DE SAVOIR SI LES SECTIONS DU COMITE NATIONAL NE DEVIENDRONT QU'UN ROUAGE DE L'APPAREIL D'ETAT POUR METTRE EN PLACE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE RECHERCHE, OU SI ELLES SERONT UN INSTRUMENT DES PERSONNELS SCIENTIFIQUES POUR SE DEFENDRE, POUR DISCUTER, POUR PROPOSER, POUR COORDONNER ET PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DE PROGRES.

C'est la conscience de ces enjeux qui nous encourage à refuser la désertion, malgré la division scandaleuse qui intervient au niveau de nos catégories.

NOS CANDIDATS AURONT MANDAT DE FAIRE VALOIR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES INGENIEURS QU'ILS REPRESENTERONT, EN MEME TEMPS QU'ILS REPRESENTERONT ET DEFENDRONT TOUTES LES CATEGORIES D'ITA ET PLUS LARGEMENT L'ENSEMBLE DES PERSONNELS SCIENTIFIQUES.

RECONNAITRE LE ROLE et les DROITS des INGENIEURS

Dans son entreprise de division catégorielle le Gouvernement essaie de prendre en compte une partie des revendications des ingénieurs en les présentant comme les seuls scientifiques du corps des ITA conception que contredit l'évolution du travail scientifique.

Cette découverte bien tardive s'opère sur un fond de flatterie et ne se traduit par aucune mesure concrète telle que le niveau des rémunérations et l'élargissement des droits des ingénieurs.

En témoignent les différents projets de réforme du statut qui ne répondent à aucune de ces revendications essentielles.

Le SNTRS/CGT affilié à l'Union Générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT, a toujours développé et défendu une politique syndicale visant à prendre en compte les particularités propres à chaque catégorie, leur permettant d'agir pour leurs revendications spécifiques en convergence avec les autres.

Au CNRS, il existe incontestablement une spécificité des ingénieurs par rapport aux autres catégories de travailleurs scientifiques qu'ils soient chercheurs ou techniciens et administratifs cette spécificité repose avant tout sur le niveau de leur intervention dans le travail de recherche.

Reconnaître cette évidence, ne peut conduire à une activité étroitement corporatiste, mais à rechercher à exprimer les revendications des ingénieurs sur la base d'une communauté d'intérêts avec les autres catégories.

Comme pour les autres catégories, le statut actuel n'est plus en accord avec l'évolution du travail effectué par les ingénieurs, notamment les définitions des fonctions d'ingénieurs sont totalement inadaptées.

Pour le SNTRS/CGT le rôle des ingénieurs au sein des équipes pose depuis longtemps et avec force l'exigence que leur soit reconnu l'exercice de droits nouveaux tels que :

- * LE DROIT DE PUBLICATION
- * LE DROIT DE SOUTENIR UNE THESE
- * LE DROIT DE PARTICIPER ACTIVEMENT AUX CONGRES

Plus généralement se trouve posé le problème de l'intervention des ingénieurs dans la vie de l'équipe, de leur droit avec l'ensemble des catégories de personnel à intervenir et gérer démocratiquement la vie de leur équipe et celle du CNRS.

ROLE et MANDAT des ELUS du SNTRS-CGT

Les ingénieurs présentés et soutenus par le SNTRS auront pour mandat de représenter et défendre toutes les catégories d'ITA, et plus largement de faire connaître les positions de la CGT sur toutes les grandes questions d'orientation qui concernent tous les personnels scientifiques et l'ensemble des travailleurs.

LA BATAILLE POUR L'EMPLOI SERA UNE PRIORITE POUR NOS ELUS.

- * En repoussant les licenciements des hors-statuts, ou des jeunes diplômés ;
- * En continuant de s'opposer à toute politique de mobilité forcée ;
- * En exigeant un taux de création de postes d'ITA annuel au moins égal à 3% (hypothèse minimale du 7^e Plan) contre les 0,8% actuels.

AINSI QUE LA DEFENSE DES FORMATIONS :

La nécessaire adaptation d'un organisme de recherche fondamentale liée à l'évolution permanente des champs de la connaissance ne peut servir de prétexte à la remise en cause de sa cohérence et de son unité, c'est pourquoi nos élus s'opposeront.

A toute politique de "casse" des équipes conduisant aux gâchis des connaissances et des équipements ;
A tout redéploiement justifié par des impératifs de restriction budgétaire ;

Lorsque se posera le problème d'une réorganisation de formation, elle ne pourra se faire qu'après une consultation de toutes les catégories de personnels intéressés.

Pour atteindre ces objectifs principaux, les élus du SNTRS/CGT auront mandat de rechercher en permanence les conditions de l'unité la plus large au sein des sections scientifiques.

POUR UN COMITE NATIONAL REPRESENTATIF ET SOUVERAIN

La réforme du COMITE NATIONAL venant après une érosion progressive de ses pouvoirs institutionnalisés cet état de fait et tente d'aller plus loin encore.

Réforme ou pas, le SNTRS/CGT a toujours considéré que la place et le rôle des ITA dans tous les moments de la vie du COMITE NATIONAL ne correspondaient nullement à leur place et rôle croissants dans la vie des équipes.

Le SNTRS/CGT et ses élus combattront pour un COMITE NATIONAL représentatif de toutes les composantes du travail scientifique et doté de pouvoirs supérieurs à ceux obtenus en 1968.

Ils se prononceront résolument pour l'ouverture du COMITE NATIONAL et du CNRS sur la vie nationale.

En considérant que l'ouverture nécessaire du CNRS sur la vie nationale ne peut se limiter à la présence de représentants du grand patronat et des banques dans le conseil du CNRS.....

Le CNRS doit développer ses échanges non seulement avec les secteurs traditionnels présents à l'université et les centres publics de recherche, mais encore avec l'ensemble des secteurs sociaux, en particulier les syndicats ouvriers et les représentants du mouvement associatif régional et national.

Voter S N T R S - C G T

C'est voter pour vous

L'enjeu de ces élections dépasse et de loin la mesure de notre influence parmi les ingénieurs du CNRS. LE VERITABLE ENJEU EST DE SAVOIR SI NOUS PARVIENDRONS A FAIRE DU COMITE NATIONAL L'UN DES TERRAINS DE LUTTE POUR LA DEFENSE DU CNRS ET DE SES PERSONNELS, OU BIEN SI LE POUVOIR REUSSIRA A LE TRANSFORMER EN UN ROUAGE DE SA POLITIQUE GRACE A SON SCRUTIN INIQUE ET PAR L'EVICION DES TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS.

Après 10 ans de présence active au COMITE NATIONAL et au DIRECTOIRE le SNTRS/CGT dispose d'une expérience et d'un bilan riches de succès dans la défense des ITA et des formations. Nos candidats sont porteurs de cet acquis dans l'intérêt des travailleurs scientifiques.

Pour agir dans le sens d'un COMITE NATIONAL combatif !
Contre la résignation !
Pour la défense du CNRS et de ses personnels !

VOTEZ ET

FAITES VOTER SNTRS-CGT

i.T.A - T.A = i
i comme isolé...
i comme INADMISSIBLE

VOTES AUSSI POUR
NOUS. VOTES
SNTRS CGT



ELECTION
AU
COMITE NATIONAL

LISTE DES CANDIDATS PRESENTES PAR LE SNTRS - CGT

SECTION 1 - MATHEMATIQUE ET MODELE MATHEMATIQUE

- Michel LEGENDRE Jussieu PARIS 2A
- Anne Litran Marseille 2A

SECTION 2 - INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE, ANALYSE DE SYSTEMES TRAITEMENT DU SIGNAL

- Paul GOUYON Toulouse LASS 2A
- JP. MAGE (élu sortant) Strasbourg 3A

SECTION 3 - ELECTRONIQUE, ELECTROTECHNIQUE, OPTIQUE

- André DENAT Grenoble Polygone 2A
- Dominique SAVARY IEF Orsay 3A

SECTION 4 - MECANIQUE ENERGETIQUE

- Serge SARRAZIN (élu sortant) Poitiers 3A
- Daniel STEINMEITZ Toulouse 2A

SECTION 5 - PHYSIQUE THEORIQUE

-
-

SECTION 6 - PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE

- Alice BERNET (élu sortant) IPN Orsay 3A
- André DAMANY IAL Orsay contractuel } SNTRS/CGT et le SNPCEN/FEN
physique nucléaire 3I } SNTRS/CGT et le SNPCEN/FEN

SECTION 7 - ASTRONOMIE ET ENVIRONNEMENT PLANETAIRE

- Rénéta PETRINI Nice 3A
- Roger THOMAS CRPE Orléans 1A

SECTION 8 - PHYSIQUE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE

- André CHANCONIE (élu sortant) Villetaneuse 2A
- Roger LEROUX (élu sortant) Orsay 3A

SECTION 9 - STRUCTURE ET DYNAMIQUE MOLECULAIRE CHIMIE DE COORDINATION

- Claude FRAJERMAN Gif 2A
- André JEUNET (élu sortant) Grenoble ARS

SECTION 10 - PHYSICOCHIMIE DES INTERACTIONS ET DES INTERFACES

- Jean DEMAY Jussieu PARIS 2A
- Gérard PIQUARD Nancy 2A

SECTION 11 - CHIMIE ET PHYSICOCHIMIE DES MATERIAUX SOLIDES

- Monique BLANCHARD Lyon FAC 2A
- Louis RABARDEL (élu sortant) Bordeaux 2A

SECTION 25 - PHYSIOLOGIE

- Michel BOUDINOT Gif 2A
- Édouard DREYFUS Strasbourg 3A

SECTION 26 - PSYCHOPHYSIOLOGIE ET PSYCHOLOGIE

- Michel COULMANCE Marseille 3A
- Guy REYNARD INP Marseille 3A

SECTION 27 - BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE

- Michel SANDMEIER (élu sortant) Gif 2A

SECTION 28 - BIOLOGIE ANIMALE

- Marcelle CHANCONIE Nogent/Marne 2A
- Christiane NARDON Lyon ARS

SECTION 29 - ECOLOGIE

- Andrée BIASCAMANO Montpellier 2A
- Bernard LACAZE Montpellier 2A

SECTION 30 - ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE, PREHISTOIRE

- Jean Paul FARRUGIA CDSH Paris 1/2 3A et 1/2 1B
- Michèle MAURIES Paris MNHN 3A

SECTION 31 - SOCIOLOGIE ET DEMOGRAPHIE

- Marie Thérèse BASSE (élu sortante) CETSAS Paris 3A
- Joseph CREUSEN Nantes 3A

SECTION 32 - GEOGRAPHIE

- JPierre COUTARD Caen 3A
- Gerard MAIRE Strasbourg 2A

SECTION 33 - SCIENCES ECONOMIQUES

- M. BARATRA Bordeaux 3A
- J Pierre SEGAL Tolbiac 2A

SECTION 34 - SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

-
-

SECTION 35 - LINGUISTIQUE GENERALE LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES

- Marie Thérèse MIR Toulouse 2A
- Bernard TESTON (élu sortant) Aix 3A

SECTION 36 - ETUDES LINGUISTIQUES ET LITTERATURE FRANCAISE MUSICOLOGIE

- Chantal GIRARDIN Nancy 3A
- Edmonde PAPIN Nancy 3A

SECTION 12 - PHYSIQUE DE LA MATIERE CONDENSEE PHYSIQUE DES SOLIDES

- Jean LAFOREST (élu sortant) Grenoble 2A
- Jacques SZTERN Meudon-Bellevue 2A

SECTION 13 - PHYSIQUE DE LA MATIERE CONDENSEE, CRISTALLOGRAPHIE

- JP. FONDERE Villetaneuse 2A
- Jean LAFFORGUE Toulouse 3A

SECTION 14 - GEOPHYSIQUE ET GEOLOGIE INTERNE MINERALOGIE

- Paul BALTENBERGER Pouilly/Loire 3A
- Hubert REMY (élu sortant) Jussieu/Paris 3A

SECTION 15 - GEOLOGIE SEDIMENTAIRE DE PALEONTOLOGIE

- Guy RIOLLET Marseille 2A
- Jean SAMUEL (élu sortant) Strasbourg 3A

SECTION 16 - OCEANOGRAPHIE ET PHYSIQUE DE L'ATMOSPHERE

- Jacques CHIAVERINI Villefranche/mer 3A
- Huu Van NGUYEN Gif/Yvette 2A

SECTION 17 - SYNTHESE ORGANIQUE ET REACTIVE

- Monique HEINTZ Vitry Thiais 2A
- Bruno SAINT ROCH Toulouse 2A

SECTION 18 - CHIMIE ORGANIQUE ET BIOLOGIQUE CHIMIE THERAPEUTIQUE

- Gisèle FARRUGIA Gif ICSN 3A
- Daniel VARECH Collège de France Paris 2A

SECTION 19 - PHYSICOCHIMIE DES POLYMERES ET DES MOLECULES BIOLOGIQUES

- Jean Claude ROUILLON (élu sortant) Talence 2A
- Yves SERE Nancy 3A

SECTION 20 - BIOCHIMIE

- Sophie DUTKA IRBM PARIS VI 3A
- JClaude GANDAR Bordeaux 2A

SECTION 21 - BIOLOGIE CELLULAIRE

- Anne BELAICH (élu sortante) Marseille 2A
- Christiane LEFORT Orsay 2A

SECTION 22 - BIOLOGIE DES INTERACTIONS CELLULAIRES

- Ginette DEVILLIERS Strasbourg 3A
- Louis SEGU Marseille 2A

SECTION 23 - PATHOLOGIE EXPERIMENTALE ET COMPAREE

-
-

SECTION 24 - THERAPEUTIQUE EXPERIMENTALE ET PHARMACEUTIQUE

- Jean Jacques PLACHOT Hôpital enfants malades 3A
- NECKER PARIS

SECTION 37 - LANGUES ET CIVILISATIONS CLASSIQUES

- Michel JANON Aix 3A

-

SECTION 38 - LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

- Gilda NATAF Censier PARIS 2A

-

SECTION 39 - ANTIQUITES NATIONALES ET HISTOIRE MEDIEVALE

- Nicole NIVELLE Aix 3A

- Jean Louis PAILLET Pau 2A

SECTION 40 - HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

- Nadine GRAIN Lille 3A

-

SECTION 41 - PHILOSOPHIE EPISTEMOLOGIE HISTOIRE DES SCIENCES

-

-

DEMOCRATISER LA RECHERCHE & UNE NECESSITE SOCIALE ET SCIENTIFIQUE *

★ ces propositions ont fait l'objet d'une publication du SNTRS/CGT en AOUT 1979.

La gestion démocratique du CNRS, tant sur le plan administratif que sur le plan scientifique, représente une des aspirations fondamentales des travailleurs de la recherche Chercheurs comme ITA, en même temps qu'elle est devenue une des exigences du développement scientifique.

L'évolution des techniques, le degré de sophistication de l'environnement nécessaire à l'épanouissement de la recherche ont créé une évolution comparable du niveau de la force de travail mise en oeuvre par les Ingénieurs et les Techniciens. Cette situation renforce la nécessité de leur participation active à tous les niveaux du travail scientifique. Leurs compétences élevées appellent leur présence active au sein de toutes les structures de gestion et d'évaluation de la recherche et supposent une approche nouvelle de la division technique du travail et de ses conséquences dans l'exercice des responsabilités professionnelles et sociales dans la vie du CNRS.

La définition cohérente d'une politique scientifique suppose désormais la participation consciente de l'ensemble des catégories de personnels à son élaboration, de même qu'elle appelle des liens nouveaux entre les travailleurs scientifiques et l'ensemble des travailleurs.

À tous les niveaux, la démocratie surgit comme le moyen et la finalité d'une gestion de l'appareil scientifique orientée à la fois vers la progression des connaissances et à la satisfaction des besoins sociaux et économiques.

Cette exigence démocratique à la fois scientifique et sociale rencontre les orientations autoritaires du pouvoir actuel qui tend à rétrécir le champ d'action des instances de représentation confirmant ainsi la nature politique de l'enjeu constitué par la démocratie.

Il est devenu évident pour des milliers d'ingénieurs et de techniciens qu'il ne s'agit pas seulement de "faire" de la recherche mais de "participer" à la recherche de même que la gestion de la recherche ses modes d'approche nécessairement spécifiques font appel à une administration nouvelle, à la définition de laquelle les personnels administratifs doivent être étroitement associés.

C'est le sens de nos propositions qui reprennent en les actualisant les orientations définies par notre XVII^È CONGRES.

La recherche scientifique doit allier son caractère d'initiative créatrice individuelle avec le caractère collectif de sa pratique. Ceci ne peut se réaliser que par une démocratisation profonde de ses structures, depuis le niveau des directions d'organismes jusqu'au niveau des unités de recherche.

Il y a lieu dans notre effort de réflexion, d'intégrer et de dépasser à la fois les formes d'exercice de la démocratie traditionnelle au CNRS pour promouvoir une démocratie nouvelle, conforme aux aspirations des personnels, et qui tende vers une réelle autogestion.

A chacun des niveaux actuels d'organisation de la recherche, scientifique ou administratif, il s'agit de garantir une possibilité d'intervention effective des personnels sur tout ce qui intéresse la vie de leur unité et de l'organisme, tant au plan scientifique que professionnel et social.

I-Démocratiser les structures scientifiques

C'est à la base, au sein des unités de recherche, quelle que soit leur taille que la démocratie doit s'épanouir et devenir le point de départ d'un processus s'étendant à toutes les structures du CNRS, parce que c'est au niveau de l'unité de recherche que s'organisent, vivent et travaillent la majorité des personnels.

Pour toutes les unités de recherche relevant du CNRS, indépendamment de leur taille, nous proposons un conseil de laboratoire ou d'équipe.

*Le conseil de laboratoire assure la **gestion** des moyens. Il est compétent pour tout ce qui concerne les conditions de vie et de travail. Les différentes catégories du personnel y sont représentées à la proportionnelle et sur liste syndicale. Le nombre des élus doit être supérieur à celui des représentants de l'administration.*

Nous proposons donc d'instaurer au niveau du conseil de laboratoire une responsabilité directe de gestion, c'est à dire un pouvoir de décision sur les questions relevant de la vie interne du laboratoire ou de l'équipe. Il s'agit d'une proposition profondément différente, dans son principe, d'une forme de contrôle démocratique des travailleurs ou d'une simple consultation.

Notre proposition vise à développer la responsabilité, l'initiative et l'autonomie aussi bien du collectif que de chacun des travailleurs scientifiques

C'est au sein du conseil de laboratoire que doivent être examinés les projets de recherche, tant il est vrai qu'ils ont une incidence sur l'ensemble de l'unité. Le conseil de laboratoire doit se prononcer sur tout projet de contrat concernant un ou plusieurs membres de l'unité.

De même la lourdeur de la gestion administrative, que le pouvoir reproche au CNRS alors qu'il est entièrement responsable de par sa pratique technocratique du secret, de l'asphyxie budgétaire et de l'autoritarisme, souligne l'urgence d'une DEMOCRATISATION DES SERVICES CENTRAUX, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIONS DÉLÉGUÉES, par la mise en place par vote à l'élection, de CONSEILS DE SERVICE à l'image des conseils de labos. En outre, la révision de l'organigramme administratif doit permettre d'assouplir la gestion des activités de recherche et de donner aux CADRES ET AGENTS des bureaux et services généraux leurs pleines responsabilités.

Afin de permettre à chacun de se sentir concerné individuellement et collectivement par tous les aspects de la vie de l'unité ou du service, il est nécessaire que chacun (élu ou pas) :

- AIT ACCÈS A LA TOTALITÉ DE L'INFORMATION * CREDITS, CONTRATS, INVESTISSEMENTS, POLITIQUE D'EMPLOI CONDITIONS DE TRAVAIL, ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE, ACTIVITÉ SOCIALE ET CULTURELLE ;
- AIT LA POSSIBILITÉ D'EXAMINER SON OPINION SUR TOUT PROBLÈME SANS EXCLUSIVE HIERARCHIQUE OU PROFESSIONNELLE.

LE COMITE NATIONAL

Il doit pouvoir jouer pleinement son rôle de gestion et de répartition des moyens entre les équipes de recherches de même que son rôle d'établissement de la conjoncture scientifique pour tout ce qui concerne la recherche fondamentale.

Il importe non seulement d'en préserver les acquis, mais de les développer.

Nous pensons qu'il y a lieu de renforcer la place des élus chercheurs et ITA en supprimant le principe des membres nommés.

Par contre, afin d'assurer un meilleur rapport entre la recherche et l'ensemble des activités sociales, nous proposons que soient représentés au sein des sections les différents secteurs susceptibles d'être concernés par les recherches de la discipline (secteur public, secteur privé, représentant d'organisations professionnelles et syndicales).

LES COMITES SECTORIELS

L'existence de structures permettant d'apprécier la vie des sections du comité national à partir d'une problématique sectorielle et interdisciplinaire, nous semble obéir à l'évolution de la recherche et de ses besoins propres.

Cependant, ces comités sectoriels doivent répondre à un certain nombre de principes :

- ILS DOIVENT REFLETER DANS LEUR COMPOSITION LES SECTIONS DU COMITE NATIONAL
- ILS DOIVENT ETRE OUVERTS AU SECTEUR AVAL DANS LES MEMES CONDITIONS QUE LE COMITE NATIONAL
- LES DIRECTEURS SCIENTIFIQUES DOIVENT ETRE RESPONSABLES DEVANT LEURS COMITES SECTORIELS
- ILS NE DOIVENT PAS SE SUBSTITUER AU COMITE NATIONAL
- ILS DOIVENT CONTROLER L'APPLICATION DES DECISIONS DU COMITE NATIONAL

.../...

LE DIRECTOIRE DU C.N.R.S

Le directoire n'a pas à se substituer aux travaux des commissions du comité national. Son rôle est d'effectuer la synthèse scientifique des travaux des sections et de veiller à ce que les avis des sections ne soient pas déformés et soient suivis d'effet.

Sa composition doit être démocratisée en ne comportant pas de membres nommés, au profit de représentants élus des syndicats et du comité national.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est lui qui a pouvoir de décision et de gestion de l'organisme. Sa composition et son fonctionnement doivent être profondément démocratiques, il importe notamment que la composition du conseil d'administration ne permette pas au gouvernement de s'assurer une majorité automatique et que les élus y représentent une proportion importante.

II-Démocratiser la gestion des personnels

LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

La gestion des personnels doit garder son caractère national en conformité avec les garanties fondamentales du statut.

Nous considérons que les commissions d'avancement, qu'elles soient nationales, régionales, ou locales doivent avoir la COMPÉTENCE ET LES POUVOIRS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (en vigueur dans la fonction publique).

Elles doivent être mises en place au moyen d'élection. Les différentes catégories de personnels y sont représentées à la proportionnelle et sur liste syndicale.

LA COMPÉTENCE DES C.A.P

Cette compétence que nous proposons doit s'étendre à l'ensemble des questions touchant à la gestion individuelle des agents :

- RECRUTEMENT, AFFECTATION DES STAGIAIRES,
- ENGAGEMENT DEFINITIF SUR POSTE
- MUTATION, POSITION DETACHEMENT, DISPONIBILITE, MI-TEMPS,
- PASSAGE DU CADRE ITA AU CADRE CHERCHEUR ET VICE VERSA
- ET TOUS LES ASPECTS INDIVIDUELS DE LA SITUATION DE L AGENT

La commission administrative paritaire nationale, constitue l'instance de recours ultime en cas de litiges dans les CAP régionales ou locales. Enfin, elles doivent travailler à partir de critères négociés valables pour tous.

III-Démocratiser l'action sociale

La conquête de droits sociaux nouveaux, une meilleure définition des prérogatives du CAES et leur extension, nécessitent une démocratisation profonde de l'action sociale.

A) AU NIVEAU DU CAES

Les domaines social, culturel, et sportif doivent continuer à être gérés par les SEULS représentants élus des personnels. La démocratisation doit tendre à une véritable décentralisation des pouvoirs et

et des moyens en direction des structures qui permettent d'animer et de coordonner les activités socio-culturelles et sportives au plus près du personnel.

Ces structures régionales, CLAS ou autres, doivent être dotées d'un budget autonome pour toutes les activités socio-culturelles et sportives ne nécessitant pas une coordination et une gestion nationales.

B) AU NIVEAU DE LA CAS, DES COCIR

Par leur composition tripartite employeurs/élus des personnels/syndicats, la CAS et les COCIR peuvent être considérés comme des organisations de type CE dans les domaines "para-professionnels".

Ce sont des lieux où doivent s'affirmer d'une manière plus marquée les besoins exprimés par les personnels.

modalité de vote - attention modalité de vote

Scrutin uninominal majoritaire à deux tours : 6 sièges à pourvoir en B, 7 en A, 2 en C (Ingénieurs).

Sont élus au 1er tour les candidats ayant obtenu plus de 50% des voix (exprimées) dans chaque collège.

Son élus au 2ème tour les candidats ayant la majorité simple.

MODALITES PRATIQUES

IL EST INDISPENSABLE DE #

Remplir le bulletin de vote à la main et à l'encre

Ne mettre aucun signe distinctif (y compris des indications telles que grade, labo, soutien syndicat...)

L'ordre des noms sur le bulletin ne joue pas.

VOTE PAR CORRESPONDANCE #

En principe le matériel officiel (bulletin de vote, liste des candidats) doit parvenir auprès des électeurs, vers le 10 MAI.

La clôture du 1er tour se situe vers le 25 MAI, le dépouillement se déroulant dans les premiers jours de juin.

ELECTIONS COMITE
NATIONAL CNRS 1980

... alors, dites le.

Vous pensez que la récession constante des moyens de recherche doit cesser.

Vous savez que le besoin de jeunes chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs dans les équipes n'a jamais été aussi grand, les candidats à l'embauche aussi nombreux ; vous considérez qu'il faudrait créer immédiatement un grand nombre de postes. Alors, dites-le.

Vous êtes scandalisés de voir avec quel mépris les personnels scientifiques sont traités, les instances qu'ils se sont données, bafouées. Vous êtes menacés d'une orientation autoritaire de vos thèmes de recherche ; votre équipe voit son existence remise en cause. Alors, dites-le.

Vous souhaitez qu'un plus grand nombre de formations soient associées au CNRS et que se développent des contacts et échanges scientifiques entre tous les secteurs.

Vous souhaitez un plus grand rôle des sections du Comité National, avec la participation de toutes les catégories de personnels, une plus grande transparence de leur fonctionnement, une amélioration de leurs liens avec les diverses formations. Alors, dites-le.

Vous êtes convaincus qu'une des tâches primordiales des futurs élus sera de se battre pour la défense individuelle et collective des personnels, contre les licenciements. Vous pensez que les élus auront également à se battre pour que les sections du Comité National décident, avec votre avis, de la politique scientifique de la discipline, et exigent les moyens de mettre en œuvre cette politique. Alors, dites-le.

Vous estimez que le déroulement de la carrière des chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs doit s'effectuer sans barrage budgétaire. Vous n'admettez pas que des milliers de chercheurs, d'enseignants, d'ITA voient leur carrière bloquée malgré une qualification reconnue. Alors, dites-le.

Vous considérez qu'un élu a pour rôle de vous informer, de vous défendre, de défendre la recherche, de lutter avec vous, qu'il ne doit pas confondre son propre intérêt ou celui de son propre laboratoire avec celui de l'ensemble de la discipline, qu'il doit se présenter sur un programme clair, s'engager à prendre votre avis et rendre compte de son activité au sein du Comité National. Alors, dites-le.

dites le, en votant
en faisant voter pour les candidats
présentés par le **SNCS, le SNESup, le SNTRS, le SNPCEN**